



## Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 31 Mars 2025

|                      |    |
|----------------------|----|
| En exercice :        | 23 |
| Présents :           | 18 |
| Excusés :            | 0  |
| Absent(s) :          | 0  |
| Pouvoirs :           | 5  |
| Votants :            | 23 |
| Suffrages exprimés : | 23 |
| Pour :               | 23 |
| Contre :             | 0  |
| Abstentions :        | 0  |

**08/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoint présents :** M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

**Conseillers présents :** Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume.

**Pouvoirs :**  
M. LAVALLÉE Richard à M. HUMBERT Tony  
M. BÉRI Marc à M. BURETTE Guy  
M. CHÉRON Julien à M. GROUT Olivier  
Mme DUGARD Virginie à Mme BULKAEN Francine  
M. FLEURY Jean-Luc à M. LANCIEN Dominique

**Secrétaire de séance :** M. QUILLET Guillaume

**OBJET : Réintégration des voiries « Rue de l'Église St Martin » et « Route de Léomesnil », situées sur la commune déléguée de Boiseumont, dans le domaine intercommunal du SVVS 27.**

À la suite de la convention signée en 2022 avec le SVVS 27, 718ml ont été retirés de la compensation financière pour les travaux de modernisation.

Ces travaux étant terminés, il convient de réintégrer la Route de Léomesnil ainsi que la rue de l'Église St-Martin une fois les travaux achevés.

Cette modification interviendra le 1er septembre 2025. L'incidence financière est de 4,57€ par mètre linéaire pour 718ml sur 4 mois, soit 1 093,75€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 31/03/2025

Madame le Maire  
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 027-200085462-20250331-08\_2025DELIB-DE

S<sup>2</sup>LO

